



EDITION D'OCTOBRE 2016

DPSP

PARLONS PRIMES !



Pour la **CFDT** il n'y a pas de sous-catégorie d'inspecteurs. Tous ont le droit à une revalorisation de leur régime indemnitaire !

Dans le cadre de la création de la DPSP, la **CFDT** revendique :

-  **Une prime annuelle supplémentaire de 1200€** net, pour les inspecteurs de sécurité de l'unité d'appui, au titre de la pénibilité et des cycles de travail spécifiques liés à leurs missions.
-  **Une prime annuelle supplémentaire de 1000€** net pour les inspecteurs de sécurité de toutes les autres unités.

Adhérer à la CFDT, c'est rejoindre l'efficacité...

